



2020

Rapport annuel



SOMMAIRE

L'ADN de l'APSI	4
Les pôles d'activités de l'APSI	6
Enfants et adolescents	
Adultes	
Les établissements	10
Dynamiques	12
Faits marquants	
Le mot de Joël MOREL-LEFEVRE, Président	
Le rapport d'activité de Frédéric CATHOU, Directeur Général	
Interview	16
Clémence VALLÉE, directrice de l'ESAT-La Clepsydre	
Julian KINOUBANI, directeur du Dispositif ITEP-SESSAD	
Gouvernance	20
Partenariats	22
Bilan social	23
1. L'Emploi	
2. Conditions de travail et de sécurité	
3. Formation	
4. Relations avec les instances représentatives du personnel	
Focus économie	28
1. Les résultats de l'année 2020	
2. Le bilan financier	

L'ADN de l'APSI

L'Association de Prévention, Soins et Insertion (APSI)

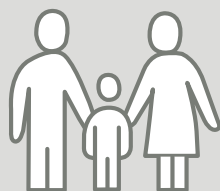
a pour mission de promouvoir la santé et la socialisation des publics fragilisés, de l'enfance à l'âge l'adulte.

L'APSI est une association d'intérêt général à but non lucratif, fondée en 1967. Elle mène des actions solidaires et territorialisées sur le Val-de-Marne en matière de prévention, soins et socialisation, en offrant un accompagnement complet et transversal, proche des attentes et des spécificités de chaque personne. Ses activités, établissements et services sont financés par des fonds publics.



L'APSI EN CHIFFRES

L'APSI accompagne près de 4 000 enfants et adolescents et 700 adultes en difficultés psychiques, éducatives et sociales grâce à la gestion de 30 établissements, centres ou services, et de 400 salariés et bénévoles.



4 700

personnes accompagnées et soignées :

4 000

enfants et adolescents

700

adultes en difficultés psychiques
et/ou sociales



30

établissements, centres et services



400

salariés et bénévoles

PUBLICS CONCERNÉS

L'APSI intervient auprès d'un public large d'utilisateurs que ce soit des enfants, des adolescents ou des adultes (familles monoparentales, jeunes adultes isolés, adultes handicapés ou avec troubles psychiques).



Enfance (0-20 ans)



Adolescents (12-18 ans)



Étudiants

ENFANTS ET ADOLESCENTS



Mineurs et jeunes adultes isolés



Familles fragilisées



Familles monoparentales



Adultes handicapés ou avec troubles psychiques

ADULTES

4 EXPERTISES MÉTIERS

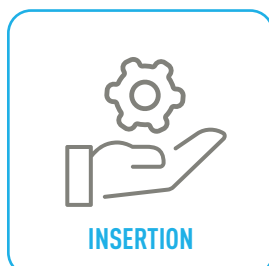
Afin de garantir une prise en charge globale et personnalisée des personnes aidées par l'APSI, l'association déploie ses actions dans **4 grands domaines que sont l'hébergement, le soin, l'insertion et l'accompagnement** avec une ambition majeure : permettre aux plus fragiles de mieux vivre et d'accéder à la plus grande autonomie que ce soit dans la vie quotidienne, l'école, le logement ou l'emploi.



HÉBERGEMENT



SOIN



INSERTION



ACCOMPAGNEMENT

Les pôles d'activité de l'APSI



Pôle CMPP/BAPU/CMP

Le pôle est dédié aux consultations et traitements ambulatoires pour les enfants et adolescents de 0 à 20 ans et les étudiants. Les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP), et les Centres Médico-psychologiques (CMP) sont dédiés aux enfants présentant des difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs, du langage, ou des troubles du comportement. Les BAPU (Bureau d'Aide Psychologique Universitaire) sont des centres de consultation pour les étudiants qui souhaitent une aide psychologique. Le pôle de l'APSI regroupe 14 CMPP, 2 CMP et 3 BAPU.



CMPP 94

- 13 centres agréés
- 2302 enfants suivis au cours de l'année 2020
- 744 enfants admis au cours de l'année 2020
- Un taux d'occupation de 90,87 %
- 137 salariés pour un budget total de 6 631 970 €



2 centres dans le 94

- 196 enfants suivis au cours de l'année 2020
- 96 enfants admis au cours de l'année
- 26 salariés pour un budget total de 1 314 361 €



3 centres dans le 94

- 126 étudiants suivis au cours de l'année 2020
- 70 étudiants suivis au cours de l'année 2020

CMPP Pantin (93)

- 1 centre agréé
- 247 enfants suivis au cours de l'année 2020
- 69 enfants admis au cours de l'année 2020
- Un taux d'occupation de 85,77 %
- 11 salariés pour un budget total de 736 492 €



Enfants et adolescents



DITEP

Le terme « Dispositif ITEP » (DITEP) caractérise le fonctionnement en dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (ITEP) et des Services d'Éducation Spécialisée et de Soins À Domicile (SESSAD). Il s'agit d'un dispositif médico-social pour les adolescents souffrant de difficultés psychologiques dont les manifestations perturbent l'accès aux apprentissages et les relations sociales. Le dispositif DITEP de l'APSI regroupe un ITEP « Le Cèdre Bleu », et 2 SESSAD, « Plateau » et « l'Escale ». Il accompagne des adolescents dès 12 ans en accueil de jour ou en internat selon les lieux d'accueils.



139 jeunes accueillis dans le cadre du dispositif ITEP-SESSAD



- Le cèdre bleu : 69 jeunes accueillis en unité de jour (dont 19 en internat)
- Activité réalisée : Accompagnement 106 % dont 116 % en unité de jour et 94 % en internat
- Le Plateau : 33 jeunes accueillis
- L'Escale : 37 jeunes accueillis
- Activité réalisée : Accompagnement 50 % au Plateau et 70 % à l'Escale



Fresque réalisée au SESSAD

Les pôles d'activité de l'APSI



Pôle Insertion Handicap Adulte

Créé le 1^{er} octobre 2018, le Pôle Insertion Handicap Adulte (PIHA) propose un accompagnement social global pour des adultes fragilisés avec troubles psychiques en situation d'isolement ou d'exclusion sociale du fait de leur pathologie. Il regroupe et favorise le lien entre les Maisons-Relais, l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) pour les travailleurs handicapés et le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS). Le PIHA est implanté dans les locaux de l'ESAT La Clepsydre.



MAISON-RELAIS

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE (SAVS)

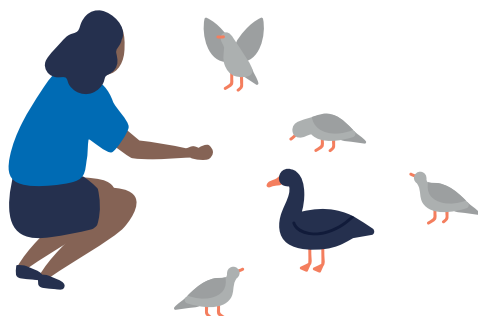
- 71 travailleurs handicapés accueillis à l'ESAT La Clepsydre au plus près du milieu ordinaire en entreprise.
- 2 départs, 4 admissions.
- 9 637 journées réalisés en 2020 (+35.6 % par rapport à 2019) et cumul de 6 114 jours COVID (journées de fermetures, certificats d'isolement, accueil en présentiel partiel).
- 30 résidents bénéficient d'un logement individuel et d'un accompagnement global, personnalisé en lien avec le logement.
- En 2020, 2 usagers ont quitté la structure pour un appartement en milieu ordinaire.
- Le SAVS est un dispositif agréé pour 40 mesures. Les Visites à Domicile permettent d'accompagner des usagers avec un besoin d'ouverture vers l'extérieur.



Foyers d'Accueil Médicalisé

Le pôle des Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM) de l'APSI accueille des adultes atteints de troubles psychiques ou troubles autistiques dans 2 foyers installés à Villejuif (94).

- 2 foyers : FAM Iris et FAM Tamaris
- 54 places (dont 5 temporaires) d'hébergement
- Le FAM Iris est intégré au sein de l'hôpital Paul Guiraud pour une véritable coopération dans la prise en charge des résidents





LE RELAIS 94

LE RELAIS 94 regroupe les structures de l'APSI liées au logement. Les stratégies d'intervention du RELAIS 94 se déclinent autour de l'insertion par le logement et l'accès aux soins psychologiques et/ou psychiatriques des personnes accompagnées. Le RELAIS 94 propose 2 dispositifs (le Fonds de Solidarité Habitat – FSH – et LOGE-TOIT) et 4 structures (les « 2 M », HOTE-TOIT, GÈRE-TOIT, CONSTRUIT-TOIT) pour permettre un parcours dans l'hébergement partant de l'urgence vers la stabilisation.

2 dispositifs

LOGE-TOIT

- Gère des situations complexes à stabiliser par le biais de l'Aide à la Médiation Locative. Une quarantaine de ménages est concernée et reste en moyenne 18 mois en logement par le biais d'un bail glissant.

FSH

- Mise en place de mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (A.S.L.L.) pour 63 ménages, dans le cadre de l'accès à un logement en bail direct ou en bail glissant.

4 structures

LES « 2 M »

- Créées en janvier 2016, les « 2M » regroupent 2 structures et des logements en diffus pour l'hébergement de ménages monoparentaux.

HOTE-TOIT

- Structure financée par la Mission Hébergement Logement (MHL) pour accompagner 30 ménages en difficultés socio-médico-économiques, dans le cadre de baux associatifs ou de baux glissants en alternatives à l'hébergement hôtelier.

GÈRE-TOIT

- Logement et accompagnement de jeunes de 16 à 20 ans pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Ce dispositif regroupe 59 places en hébergement semi-collectif ou individuel.

CONSTRUIT-TOIT

- Accompagner et insérer professionnellement 80 Mineurs Non Accompagnés (M.N.A.) en logements partagés.





Pôle CMPP / BAPU / CMP



14 Centres Médico-Psychopédagogiques (CMPP) et 3 Bureaux d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU)

- 1 Résidence « Le Boëcien »
4 bis rue de Paris, 94470 BOISSY-SAINT-LÉGER
- 2 16 avenue du docteur Emile Roux,
94380 BONNEUIL-SUR-MARNE
- 3 5 rue de Conflans, 94220 CHARENTON-LE-PONT
- 4 1 Villa Champagne, 94430 CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE
- 5 13 boulevard des Alliés, 94600 CHOISY-LE-ROI
- 6 Tour ARAVIS
45 bis rue Roger Salengro, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
- 7 16 place Curie, 94260 FRESNES
- 8 9 2 avenue Aimé Césaire, 93500 PANTIN Courtillières
5 rue Vaucanson, 93500 PANTIN Vaucanson
- 10 Résidence Montaleau
1 place de la Gare, 94370 SUCY-EN-BRIE
- 11 8 rue Gabriel Péri, 94320 THIAIS
- 12 122 avenue de Valenton,
94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- 13 4 rue Raspail, 94230 CACHAN
- 14 1 allée du Marché, 94000 CRÉTEIL
- 15 34 bis rue des Remises, 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS



2 Centres Médico-Psychologiques (CMP) Consultation enfants

CMP Boissy (2 locaux)

- 1 « La Haie Griselle »
4 place de la Chênaie, 94470 BOISSY-SAINT-LÉGER
- 2 « La Petite Maison »
27 allée des Merles, 94470 BOISSY-SAINT-LÉGER

CMP Maisons-Alfort

- 3 9 rue Victor Hugo, 94700 MAISONS-ALFORT



Foyer d'Accueil Médicalisé

« Tamaris »

- 1 19/21 rue Eugène Pottier, 94800 VILLEJUIF

« Iris »

- 2 54 avenue de la République, 94806 VILLEJUIF cedex



Dispositif DITEP (ITEP + SESSAD)



Institut Thérapeutique Éducatif Pédagogique « Le cèdre bleu »

- 1 28 rue de Valenton, 94470 BOISSY-SAINT-LÉGER
- 2 (Internat) 74 rue de la Procession, 94470 BOISSY-SAINT-LÉGER
- 3 (Internat) 6 av. du Président Wilson, 94450 LIMEIL-BRÉVANNES



Service d'Éducation Spécialisée et de Soins À Domicile (1 dispositif)

« L'Escale »

- 4 41 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 94000 CRÉTEIL

« Plateau »

- 5 132 rue Julian Grimau, 94400 VITRY-SUR-SEINE



Pôle Insertion Handicap Adulte

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

- 1 4 rue du Noyer Saint-Germain, 94440 SANTENY

Maisons-relais (1 dispositif, 3 foyers)

- 2 26 rue Pierre et Adèle LE HEN, 94450 LIMEIL-BRÉVANNES
- 3 34 rue des Deux Clochers, 94450 LIMEIL-BRÉVANNES
- 4 30 avenue des Tilleuls, 94450 LIMEIL-BRÉVANNES



Dispositif d'insertion par le logement

Le Relais 94

- 5 8 rue Marco Polo, 94370 SUCY-EN-BRIE

« Marjolaine »

- 6 15 rue Stéphanie, 94470 BOISSY-SAINT-LÉGER

« La Mandrionne »

- 7 94520 MANDRES-LES-ROSES



Établissement et Service d'Aide par le Travail

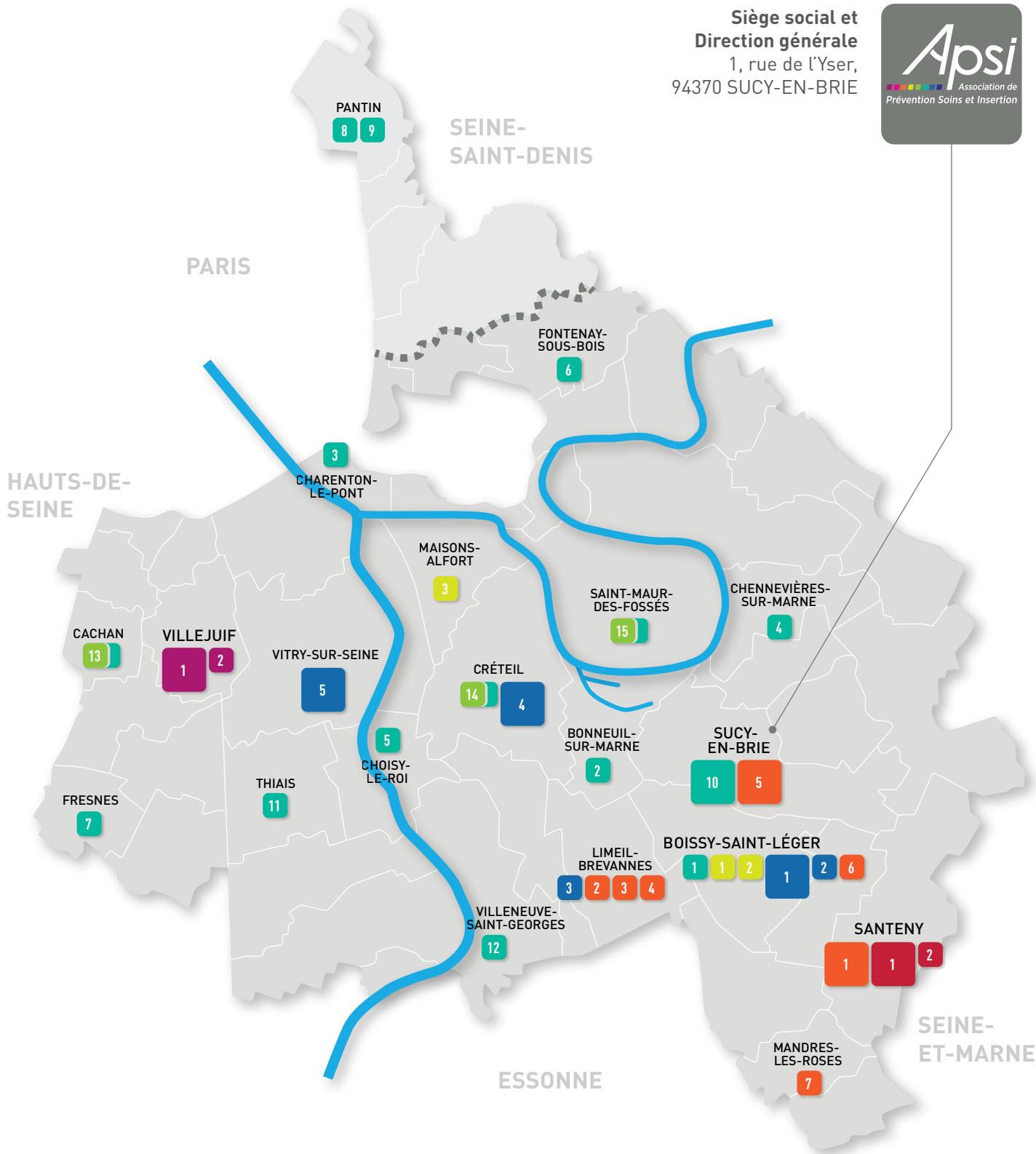
« La Clepsydre » (2 locaux)

- 1 4 rue du Noyer Saint-Germain, 94440 SANTENY
- 2 Annexe – 8 route de Mandres, 94440 SANTENY

Localisation des centres d'activité sur le Val-de-Marne (94)

Directions de services
 Centres en activité

**Siège social et
Direction générale**
 1, rue de l'Yser,
 94370 SUCY-EN-BRIE



Dynamiques

[FAIT MARQUANT]

Pôle PIHA

En 2020, le Pôle Insertion Handicap Adulte (PIHA) a continué malgré le contexte à organiser des actions collectives pour rompre l'isolement et favoriser la socialisation des adultes handicapés accueillis au sein des différentes structures.

Sorties collectives

Les actions collectives comme Eurodisney, le Parc des Félines, Terre des Singes sont des moments conviviaux et appréciés du public pris en charge, car cela leur permet de rompre l'isolement auxquels ils sont confrontés.



Equithérapie

Au PIHA, l'équithérapie est mise en place depuis deux ans. Les bénéfices sont perceptibles dans le sens où les usagers sont systématiquement présents, investis et proches des chevaux qui leur apportent sérénité et détente psychologique. Cette action collective perdurera pour le bien-être que cela leur apporte.





*Mesdames et Messieurs,
chers administrateurs, membres
de l'association, représentant des
municipalités, professionnels de l'APSI.*

L'année 2020 a été pour l'APSI le symbole de notre professionnalisme, de notre engagement, de notre investissement dans nos missions. Cette année a été placée sous le signe de l'adaptation.

Adaptation car les circonstances nous ont amenés à inventer de nouveaux modes d'accompagnements, parce que nos conditions d'accueils ont été bouleversées, parce que les personnes que nous accompagnons, que nous soignons ont été touchées de plein fouet par les confinements, parce que nos professionnels ont continué à les soutenir et les soigner parfois en s'exposant eux-mêmes.

Le Conseil d'Administration et moi-même sommes très fiers de la manière dont collectivement les professionnels de l'APSI ont su répondre à ce défi, de la manière dont les directeurs ont pu organiser notre action dans un contexte inédit et extrêmement changeant. J'ai déjà eu l'occasion de les remercier et de les féliciter, j'en profite une nouvelle fois pour leur exprimer notre reconnaissance.

L'année 2020 a également été marquée par le départ en retraite de notre DRH, madame RESTELLINI après « quelques années » au sein de notre association. C'est maintenant madame CHAMBAS toujours assistée de madame TAMBONE qui relèvent le défi des ressources humaines avec brio et compétences, malgré une prise de poste en plein confinement.

D'un point de vue des projets, nous ne pouvons pas dire que cette année les aura fait aboutir ! Malheureusement, le projet de MARPA évoqué en 2019 est pour le moment en attente d'un nouvel appel du département, les travaux du Foyer d'Accueil Médicalisé Tamaris n'ont pas débuté et il vous faudra attendre l'AG 2022 pour connaître les excellentes nouvelles sur ce plan ! Le travail de partenariat avec la Fondation Vallée pour la plateforme n'aura pas encore abouti mais là encore il faudra attendre l'année prochaine.

Par ailleurs, si ces projets qui n'auront pas abouti ne suffisent pas à nous contenter, il n'en est pas de même avec les résultats financiers de l'année 2020 qui nous réjouissent. En effet, après une très nette amélioration de notre résultat en 2019, sans que celui-ci soit excédentaire, nous enregistrons cette année un excédent pour l'association. Cet excédent s'élève à environ 680 000 €. Néanmoins, compte tenu de nos provisions pour les dépenses à venir, le résultat final est ramené à 162 000 €. Cela reste très satisfaisant au regard de nos résultats passés.

Plus précisément, seuls deux établissements restent en négatif mais un important travail a été mené pour améliorer cette situation et nous espérons que cela portera ses fruits, sans doute en 2022. Nous notons l'excellent résultat du DITEP, du pôle CMPP en particulier sur le Val-de-Marne et l'excédent de l'ESAT malgré la conjoncture ultra défavorable de l'année.

Enfin, je conclurai sur un événement très récent, que je ne peux remettre à l'année prochaine et dont les membres du CA et moi-même nous réjouissons. Il s'agit de l'arrivée depuis le 1^{er} septembre de la nouvelle Directrice Générale Adjointe, madame Gaëlle RIOU-PRADEL. Et je lui souhaite très chaleureusement la bienvenue.

Tout comme, Monsieur CATHOU, elle partage ses fonctions entre l'APSI et l'UDSM ce qui matérialise la volonté des deux conseils d'administration de construire une vision commune de nos stratégies associatives.

**Le président,
Joël MOREL-LEFEVRE**

Dynamiques

[FAIT MARQUANT]

Pôle FAM

En 2020, les Foyers d'Accueil Médicalisé ont été marqués par la crise sanitaire. Ils ont adapté au fil des mois leurs vies quotidiennes selon les recommandations sanitaires : port du masque, adaptation des ateliers, circulation...

C'est en s'adaptant que les FAM ont su maintenir la continuité de leur accompagnement. Les animations, ateliers thérapeutiques, liens avec les familles ont pu être également maintenus. Grâce à la solidarité associative, les FAM ont bénéficié de l'aide de salariés des autres services de l'APSI pendant le confinement et cela a été très apprécié des professionnels et des résidents. Même si en 2021 la vigilance accrue reste de mise, tous peuvent se féliciter d'avoir su traverser cette crise dans le sérieux et la solidarité.



Activités au FAM Iris

Malgré le contexte de crise sanitaire, les résidents du FAM Iris ont participé aux ateliers d'art-thérapie, de jardinage, de théâtre, de thérapie animale, de chorale...

Ils ont bénéficié de deux séjours vacances : Puy du Fou et Normandie.

Le FAM Iris a organisé une fête de fin d'année « confinée » mais la bonne ambiance était au rendez-vous : le « Noël dans les Îles » nous a régalés et a animé la piste de danse !

Nouveautés 2020

Arrivée d'une musicothérapeute et lancement de l'activité randonnée !



Activités au FAM Tamaris

Le FAM a pu adapter et maintenir ses ateliers et activités : le journal « Tamaris News », le groupe de parole, de relaxation, groupe écriture, l'art thérapie en groupe ou en individuel, le groupe marche, la cuisine et la pâtisserie, le jardinage, le théâtre...

Les résidents ont bénéficié d'un séjour Thalasso en forêt de Fontainebleau.

La fête de Noël s'est faite de manière « confinée » mais les années 60's et 70's ont su mettre l'ambiance : mets de choix et musique tendance étaient au rendez-vous.

Nouveautés 2020

Travailler sur le « mieux s'alimenter » et le projet des travaux de rénovation du FAM a continué d'avancer : la Direction Générale a adressé aux tutelles un projet final de financement.





L'année 2020 a bien évidemment été marquée par la crise sanitaire qui nous a tous impactés dans nos organisations et nos accompagnements.

Comme le soulignait Monsieur le Président, les professionnels de l'APSI ont remarquablement fait face. Cette crise a considérablement perturbé nos projets mais elle n'en a pas entraîné l'arrêt, même si elle les a ralentis.

Ainsi, le travail autour du projet de plateforme de coordination et d'orientation (PCO) mené conjointement avec la Fondation Vallée a poursuivi son cheminement. Le décalage du projet dû aux circonstances sanitaires nous aura laissé le temps de répondre à une nouvelle demande d'adjonction d'une seconde plateforme de diagnostic autisme de proximité (PDAP). Ainsi, c'est un projet de double plateforme qui est attendu.

À cette occasion, nous nous sommes rapprochés de l'UGECAM qui gère, entre autres, un CAMSP pour co-rédiger un projet de plateforme PCO/PDAP. Ce projet sera finalement déposé et soutenu en 2021.

Sur le plan financier et organisationnel, le travail autour du CPOM a été poursuivi sous la forme du Plan de Retour à l'Équilibre Financier (PREF), document préalable et annexé à notre CPOM.

Ce travail a dû être mis entre parenthèse au plus fort de la crise mais il a repris ensuite. Nous pouvons maintenant nous projeter sur les cinq exercices à venir et de manière un peu plus sereine grâce aux résultats de l'année 2020. Ce travail long et complexe servira ainsi de pilier de notre structure financière. Nous souhaitons ardemment qu'il aboutisse avant la fin de l'année 2021.

Sur le plan de la vie des établissements, on note tout d'abord le lancement d'une grande démarche participative à laquelle sont invités tous les salariés. Il s'agit de permettre à chacun de s'exprimer et participer à la vie de son établissement, de son centre à propos de l'organisation du travail, du sens que celui-ci revêt compte tenu des besoins des personnes, tout en gardant à l'esprit les impératifs réglementaires.

Cette démarche est pilotée par un comité de pilotage inter-établissements et a débuté par l'établissement d'un état des lieux qui se poursuivra par une période de concertation avec les salariés et les directions des structures.

Il s'agit d'une démarche porteuse de sens et assez novatrice en matière de qualité de dialogue au sein d'une institution.

C'est également dans ce cadre que les professionnels du Foyer d'Accueil Médicalisé Iris ont pu faire part des difficultés que présentent leur planning de jour. Ils ont donc eu l'occasion de pouvoir travailler sur des propositions qui aboutiront en 2021.

Enfin, le Dispositif ITEP/SESSAD a pu se doter d'un nouveau directeur et d'une nouvelle organisation en 2020. En effet, monsieur Julian KINOANI a pris ses fonctions en début d'année et cela en pleine connaissance de cause car il connaissait très bien l'ITEP en tant que directeur adjoint.

À cette occasion, il a proposé une nouvelle organisation avec la création d'un poste de directrice adjointe du dispositif pour renforcer les synergies entre l'ITEP et les SESSAD.

Le Directeur Général, Frédéric CATHOU

ESAT – La Clepsydre

Clémence VALLÉE

Directrice de l'ESAT – La Clepsydre

Pouvez-vous nous présenter l'ESAT – La Clepsydre et ses différentes activités ?

L'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) – La Clepsydre est une structure médico-sociale à taille humaine qui a pour mission d'accueillir des personnes qui souffrent d'un handicap psychique et de les accompagner dans leurs projets professionnels.

L'établissement fonctionne avec une équipe d'une douzaine d'encadrants : huit moniteurs d'ateliers, une secrétaire, une comptable, une infirmière et une psychologue à temps partiel, une chargée d'insertion professionnelle et moi-même.

L'ESAT accueille 70 personnes qui travaillent au sein d'un de nos 4 ateliers :

– *Le Conditionnement* est le plus grand atelier, avec 32 personnes. Les activités sont diverses : l'atelier est équipé d'une chaîne de lavage de gobelets en plastique réutilisables pour de l'événementiel. Les travailleurs conditionnent également des produits cosmétiques, réalisent la mise en cartons, et font du pliage ou du mailing pour des prestations ponctuelles.

– *Les Espaces-verts* est un atelier composé de 13 personnes qui interviennent aussi bien chez les particuliers qu'au sein de grandes entreprises. L'équipe est à même de réaliser des prestations de fleurissement ou d'aménagements paysagers.

– *La Menuiserie* est un plus petit atelier, le groupe étant composé de 11 personnes. Dans le cadre de leurs activités, ils réalisent des travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs et des travaux de réfection de meubles tant pour des particuliers que des professionnels. En complément, ils interviennent sur de la création de mobilier sur-mesure (estrade, jardinière, banc, ...) pour les écoles de la mairie de Paris ainsi que sur des chantiers de BTP.

– *Le Restaurant/traiteur* est un atelier qui rassemble 14 personnes avec 8 cuisiniers et 6 serveurs. L'ESAT dispose d'un restaurant ouvert au public, réalise les repas pour les travailleurs et propose une activité traiteur (petit déjeuner, buffet, plateaux repas, cocktails...)

Les travailleurs interviennent en milieu protégé ou lorsque c'est possible en milieu dit « ordinaire » au travers de stages et mises à disposition.

Lors de votre arrivée à l'ESAT, quel avait été votre parcours et comment s'est déroulée votre prise de poste ?

Je suis arrivée en octobre 2014 au sein de l'ESAT au poste de directrice adjointe. Mes premières missions étaient de développer l'activité commerciale et de fidéliser nos clients. J'ai eu la chance d'avoir un parcours d'intégration au sein des ateliers me permettant ainsi de découvrir leurs travaux, mais aussi de tisser du lien avec l'ensemble des usagers. Car c'est en observant les compétences et possibilités de chacun que nous avons réussi à obtenir des marchés, contracter avec de nouveaux clients et impulser ainsi de nouvelles dynamiques au sein des ateliers.

De formation commerciale, j'ai appris, au fur et à mesure auprès des professionnels de l'ESAT, à appréhender les véritables missions d'un ESAT, découvrir les rouages des institutions partenaires, et ainsi créer de véritables partenariats, tant commerciaux, que médico-sociaux.

Après quelques années, et au départ de l'ancienne directrice, il m'a été proposé de prendre la relève et ainsi de diriger l'ESAT. J'ai pris mes fonctions de directrice en janvier 2018.

L'établissement fonctionne à taille humaine avec une équipe d'une douzaine d'encadrants [...]

L'ESAT accueille 70 personnes qui travaillent au sein d'un de nos 4 ateliers.

Quel est le parcours type d'un adulte accueilli dans votre structure ?

L'accompagnement de chaque travailleur est personnalisé et il existe autant de parcours que de profils recrutés.



L'objectif final peut être la réinsertion professionnelle dans le milieu ordinaire, grâce au travail de la chargée d'insertion, mais à La Clepsydre, l'objectif est avant tout la réinsertion professionnelle, qu'elle soit en milieu protégé ou non.

On accueille les usagers dès l'âge de 18 ans jusqu'à la retraite. Ils sont orientés par la MDPH ou d'autres partenaires (autres ESAT, lieux de soins, structures médico-sociales). Dans le cadre de nos accompagnements, nous cherchons à nous adapter à l'envie du travailleur, en proposant par exemple du temps partiel pour les usagers qui le souhaitent. Ils choisissent un atelier en fonction de leur parcours professionnel et de leurs envies, dans la limite bien sûr des places disponibles. L'objectif est de leur permettre de travailler dans un contexte rassurant, de leur permettre de découvrir un métier et, lorsque c'est possible, intégrer le milieu ordinaire. Car pour certaines personnes, qui ont un parcours psychiatrique lourd, participer aux ateliers et réaliser un travail de qualité, c'est déjà gagner une place dans la société, avec une valeur qui va au-delà du « seulement faire ». La répétition de chaque geste, dans les ateliers conditionnement par exemple, a un côté rassurant pour beaucoup d'entre eux. Pour l'atelier des Espaces-verts, la qualité du travail est essentielle, plus que la quantité ou la rapidité de travail réalisé. Nous souhaitons qu'ils puissent être fiers de leur travail. Notre mission c'est de « faire avec le handicap » et de s'adapter aux besoins, capacités et envies de chacun. L'ESAT est à taille humaine et me permet de connaître tous les travailleurs de façon individuelle, le bien-être de chaque usager est primordial. Par ailleurs, l'ESAT fait partie du Pôle Insertion Handicap Adulte (PIHA) créé par l'APSI, regroupant le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), les maisons-relais et l'ESAT. La prise en compte de la personne dans sa globalité permet d'apporter des réponses concrètes et de proximité pour l'usager qui rencontre des difficultés sociales, de logement ou de travail.

Quels sont vos défis et projets pour les années à venir ?

La crise sanitaire de la Covid a évidemment impacté fortement le fonctionnement de l'ESAT en 2020.

Par exemple, l'atelier conditionnement avait grandi avec un client historique, Ecocup, mais ce client travaillant à 100% sur de l'évènementiel, a vu son activité chuter drastiquement pendant la crise sanitaire. L'autre partenaire historique, fabricant de produits cosmétiques, réalise beaucoup d'import/export, et a connu également des difficultés. L'ESAT a dû retrouver de nouveaux clients pour, au-delà de l'aspect financier, surtout redonner de l'activité aux travailleurs accueillis par l'ESAT, car comme tout à chacun, ils supportent mal l'inactivité.

La crise a évidemment impacté aussi la restauration : habituellement il y avait 15-20 couverts jour, et un service de traiteur couvrant toute l'Île-de-France. De la vente à emporter a donc été mise en place, là encore, non pas pour des raisons de rentabilité, mais pour fournir du travail aux usagers pendant cette période. La baisse d'activité était difficile à vivre pour les usagers et l'objectif était de continuer à travailler. À l'avenir, nous projetons de développer nos accompagnements sur le milieu ordinaire notamment dans la restauration en espérant que les conditions sanitaires s'y prêtent, mais aussi améliorer l'accessibilité aux formations et plus particulièrement aux permis de conduire grâce à des financements CPF pour ceux qui le souhaitent.

Enfin, nous souhaitons diversifier nos offres avec, par exemple, une réflexion sur la mise en place d'un service de numérisation d'archive, secteur en croissance. L'objectif étant de pérenniser les assises financières de l'établissement tout en développant l'autonomie de nos usagers.

DITEP

Julian KINOANI

Directeur du Dispositif ITEP- SESSAD

Qu'est-ce qu'un Dispositif ITEP (DITEP) ?

Le terme « Dispositif ITEP » (DITEP) caractérise le fonctionnement en dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (ITEP) et des Services d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD). Il s'agit d'un dispositif médico-social pour les adolescents souffrant de difficultés psychologiques dont les manifestations perturbent l'accès aux apprentissages et les relations sociales. Expérimenté dès 2013, le DITEP est en place d'un point de vue national depuis 2017.

Le dispositif intégré vise à décloisonner les structures, notamment entre le secteur médicosocial et l'éducation nationale, pour proposer aux enfants et jeunes concernés non plus des « places » mais des « parcours ». Ces derniers doivent pouvoir se faire de façon plus souple pour une réponse mieux adaptée à l'évolution des besoins de l'enfant ou adolescent. On passe alors de la notion de « place » d'accueil à celle de « parcours » de l'enfant. L'enjeu de ce fonctionnement en dispositif intégré (le DITEP) consiste en un assouplissement du parcours de chaque jeune fondé notamment sur une capacité à changer de mode de prise en charge, tout en simplifiant les procédures administratives. L'adaptation du projet personnalisé de scolarisation ou d'accueil en hébergement ne nécessite plus la saisine de dossier administratif auprès de la MDPH, qui, lorsque les procédures étaient appliquées, était source de délais peu compatibles avec l'évolution de la situation d'un enfant ou adolescent. Le DITEP permet plus de rapidité et une plus grande fluidité dans les solutions d'accompagnement et de scolarisation avec une procédure d'admission unique.

Pouvez-vous nous présenter le DITEP de l'APSI ?

Le dispositif ITEP de l'APSI réunit trois établissements, à savoir l'ITEP « Le Cèdre bleu » (Boissy-Saint-Léger), et 2 SESSAD « L'Escale » (Créteil) et du « Plateau » (Vitry-sur-Seine) pour accompagner des adolescents dès 12 ans, qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.



Le dispositif intégré vise à décloisonner les structures, pour proposer aux enfants et jeunes concernés non plus des « places » mais des « parcours ». Ces derniers doivent pouvoir se faire de façon plus souple pour une réponse mieux adaptée à l'évolution des besoins de l'enfant ou adolescent.

Le dispositif bénéficie d'un agrément de 30 jeunes pour l'ITEP, et de 60 jeunes pour les SESSAD, mais la file active est beaucoup plus importante avec environ 40-50 jeunes sur l'ITEP et 80 jeunes suivis dans les 2 SESSAD. L'encadrement est assuré par une équipe pluriprofessionnelle travaillant de façon pluridisciplinaire : éducateurs/moniteurs spécialisés, éducateur sportif, psychologues, psychiatre et présence d'une infirmière dans l'ITEP, très important pour ces enfants souvent agités, avec interactions parfois brutales entre eux et permet également d'intervenir sur les aspects psychosomatiques.

Par le biais d'actions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques combinées, le Dispositif s'organise pour offrir un accompagnement personnalisé pour chaque adolescent, au plus juste de ses besoins avec pour objectif, d'intégrer l'adolescent dans une scolarité ou dans une formation professionnelle. Ainsi les passerelles existantes entre les modalités de prise en charge permettent par exemple pour un adolescent suivi en ambulatoire dans un SESSAD, de bénéficier d'un internat, si le besoin temporaire d'une mise à distance de la famille se fait sentir, sans créer de démarche administrative supplémentaire.

Cette organisation plus souple, plus réactive est plus proche des besoins des jeunes.

À l'inverse, et depuis les lois sur l'inclusion scolaire, de plus en plus de jeunes d'ITEP sont scolarisés : ainsi 80 % d'entre eux sont scolarisés, de 1h par semaine à temps plein. Aujourd'hui l'accompagnement individualisé en ambulatoire peut aussi être proposé à un jeune déscolarisé si l'on juge que le collectif de l'ITEP n'est pas adapté.

Lors de votre arrivée à l'ITEP, quel avait été votre parcours et comment s'est déroulée votre prise de poste ?

Je suis arrivé à l'ITEP en décembre 2010, pour un CDD de 5 mois afin de pallier à l'absence temporaire de la chef de service de l'Internat. Un mois après la fin de ce CDD, j'ai été recontacté par le directeur pour me proposer un CDI, mais cette fois sur l'Unité de jour avec une équipe pluridisciplinaire plus grande. Après 5 ans en tant que chef de service, le poste de directeur adjoint de l'ITEP m'a été proposé. C'est en décembre 2019, suite à l'annonce de départ de la directrice en place, que j'ai proposé ma candidature pour le poste de directeur du Dispositif ITEP-SESSAD.

Quels projets souhaitez-vous développer pour les années à venir ?

Le concept de Dispositif a été expérimenté dès 2013 au sein de nos établissements. Mes deux derniers prédécesseurs ont édifié des bases structurelles et fonctionnelles, que j'ai dû faire évoluer au rythme des besoins des adolescents et en cohérence avec des orientations politiques en évolution permanente.

Je souhaite donc apporter un accompagnement plus malléable, plus pertinent et efficient à des besoins mieux ciblés et plus en lien avec la situation de vie de chaque adolescent suivi par le Dispositif. Notamment, à l'heure où l'inclusion a le vent en poupe, à travers des orientations des politiques sociales qui font une place plus croissante aux droits des usagers et à l'inclusion socio-professionnelle des personnes les plus fragiles.

À cet égard, les établissements tel que le DITEP sont contraints à des changements culturels, mais aussi à des évolutions des pratiques professionnelles, tout en

L'enjeu est de préparer nos adolescents déjà fragilisés psychiquement à acquérir des codes, des savoir-être et savoir-faire.

préservant et valorisant des savoir-faire développés par les professionnels au niveau de l'accompagnement individuel et de la prise en charge collective.

Selon les principes de l'inclusion scolaire, non seulement toute personne quels que soient sa situation ou son état doit bénéficier d'une formation, mais en plus, il appartient dorénavant à l'école de s'adapter et de s'organiser pour répondre à la situation et aux besoins de chacun. L'enjeu est de préparer nos adolescents déjà fragilisés psychiquement à acquérir des codes, des savoir-être et savoir-faire favorables pour prétendre à une vie autonome et citoyenne et je suis sensible à la place importante accordée au travail dans la société et sur les difficultés qu'ont de nombreux jeunes à s'intégrer au marché du travail.

Il y a ainsi plusieurs projets en perspective pour le DITEP, qui vont dans ce sens, notamment celui de créer un « Pôle insertion socio-pro » avec un chargé d'insertion pour l'ITEP et un chargé d'insertion pour les 2 SESSAD. Ce pôle sera en collaboration et en partenariat aussi bien avec les plateformes de droit commun classiques, que les plateformes spécialisées, mais également avec l'appui des établissements scolaires et du CIO spécialisé avec lequel nous sommes déjà en discussion.

Ce pôle sera dédié :

- À l'information et au soutien à l'orientation scolaire et préprofessionnelle, en proposant aux familles et aux établissements scolaires notre expertise en matière d'accompagnement sur les parcours et débouchés possibles pour les jeunes avec troubles du comportement.
- Au soutien des adolescents de plus de 16 ans et les jeunes majeurs, décrocheurs ou en doute sur leur orientation.
- À un module de « formation aux métiers de la conduite » pour les plus de 16 ans, qui sera adossé à une auto-école voire avec un partenariat extérieur (diplôme ASSR pour ceux qui ne l'ont pas fait au collège), projet de brevet sécurité routière (BSR) pour la conduite d'un scooter, et pourquoi pas à terme, des formations de cariste, ou chauffeur-livreur.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

32 membres



CONSEIL D'ADMINISTRATION

12 membres



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 président,
1 vice-présidente,
et 5 membres



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composé des membres ci-dessous :

PRÉSIDENT

Joël MOREL-LEFEVRE

Membre de droit / Sucy-en-Brie

VICE-PRÉSIDENTE

Nicole ZOE

Membre actif

TRÉSORIER

Jean-Pierre DURAZZO

Membre de droit / Sucy-en-Brie

TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Vanessa HANNI

Membre de droit / Marolles-en-Brie

SECRÉTAIRE

Jean-Michel LE MEUR

Membre actif représentant les usagers

Céline LOUVET

Membre actif

Caroline OSSARD

Membre de droit / Thiais

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composé des membres du bureau du conseil d'administration et des membres ci-dessous :

Claire CHAUCHARD

Membre de droit / Boissy-Saint-Léger

Lionel DENIAU

Membre actif représentant les usagers

Chantal GERMAIN

Membre de droit / Thiais

Hervé MARTI

Membre actif

Aziza ZITTI

Membre de droit / Thiais

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Composé des membres du conseil d'administration et des membres ci-dessous :

Marie Béatrice BERTRAND

Membre de droit / Saint-Maurice

Dominique BONNIN

Membre de droit / Chennevières-sur-Marne

Fetta BOUHEDJAR

Membre de droit / Rungis

Sandrine CHURAQUI

Membre de droit / Cachan

Yves DE MELLIS

Membre d'honneur

Jacques-Nicolas DE WECK

Membre actif

Abdelkader DERNI

Membre de droit / Villeneuve-Saint-Georges

Marie-Christine DORMOY

Membre de droit / Noisieu

Odile DUFOUR

Membre de droit / Champigny-sur-Marne

Marc EMERAS

Membre actif

Françoise GARCIA

Membre de droit / Fontenay-sous-Bois

Véronique GONNET

Membre de droit / Charenton-le-Pont

Agnès JEANNET

Membre de droit / Vitry-sur-Seine

Brigitte JEANVOINE

Membre de droit / Créteil

Philippe LEBEAU

Membre de droit / Pantin

Benoit LEGOEDÉC

Membre de droit / Fresnes

Edouard OBADIA

Membre de droit / Villejuif

François PAYEN

Membre de droit / Bagneux

Marc SEMAMA

Membre de droit / Bonneuil-sur-Marne

Jean-Paul TEXIER

Membre de droit / Villecresnes

ADHÉSION DE L'ASSOCIATION AUX RÉSEAUX DU SECTEUR

Notre engagement dans différents réseaux associatifs contribue au partage d'expériences. Il traduit aussi notre volonté de donner plus d'efficacité à notre action en recherchant des synergies.

À ce titre, l'APSI a adhéré à un certain nombre de groupements professionnels, de fédérations et syndicats employeurs représentatifs de son champ d'activité. Pour les mêmes raisons, l'APSI est aujourd'hui engagée dans la gouvernance de plusieurs fédérations ou groupements professionnels par une participation active à leur Conseil d'administration, voire à leur Bureau exécutif.

Notre Association est ainsi adhérente à :

- **SANTÉ MENTALE FRANCE**, issue de la fusion d'**AGAPSY** et des **CROIX-MARINES**, l'APSI est membre du Bureau.
- **l'AIRe** pour l'I.T.E.P. et les S.E.S.S.A.D., l'APSI faisant également partie de son Bureau.
- la **F.D.C.M.P.P.** au titre des C.M.P.P.
- **NEXEM**, syndicat employeur.

Notre association assure aussi le pilotage du **CEAPSY** Île-de-France (Centre Ressource Handicap Psychique) au nom d'un collectif d'associations.

Elle adhère et participe activement aux différents fédérations et unions employeurs dont l'**U.N.I.O.P.S.S.** et l'**U.R.I.O.P.S.S.**

LES MAIRIES QUI SOUTIENNENT NOS ACTIONS

L'APSI remercie la fidélité et la confiance des mairies partenaires qui soutiennent les actions de l'association.

Le Conseil d'administration tient à remercier plus particulièrement les villes suivantes, qui par leurs contributions sous forme de subventions municipales, permettent à l'Association d'améliorer les conditions de fonctionnement des centres, établissements et services :

- | | |
|-------------------------|----------------------------|
| - BONNEUIL-SUR-MARNE | - SAINT-MAURICE |
| - CACHAN | - SANTENY |
| - CHARENTON | - SUCY-EN-BRIE |
| - FRESNES | - THIAIS |
| - MAISONS-ALFORT | - VALENTON |
| - NOISEAU | - VILLECRESNES |
| - ORMESSON | - VILLENEUVE-SAINT-GEORGES |
| - RUNGIS | - VITRY-SUR-SEINE |
| - SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS | |



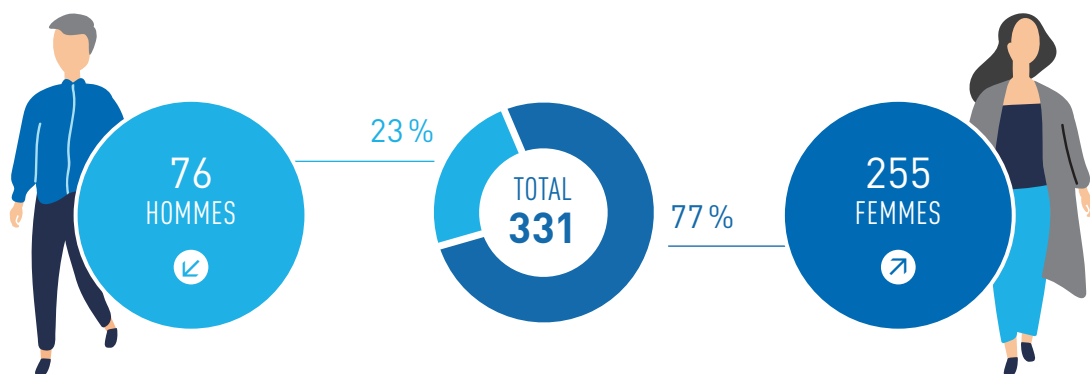
Bilan
social

Bilan social

1. Emploi

EFFECTIF TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2020

Effectif par genre



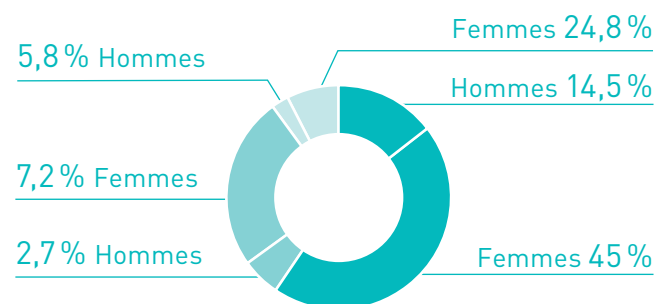
Effectif par genre et par statut

Statut	Hommes	Femmes	Total
Cadres	33	76	109
Employé.es	43	179	222
Total	76	255	331



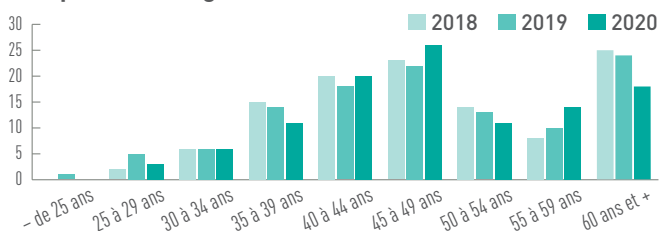
Effectif par genre et par temps

Temps	Hommes	Femmes	Total
Temps plein	48	149	197
Mi-temps et plus	19	82	101
Moins d'un mi-temps	9	24	33
Total	76	255	331

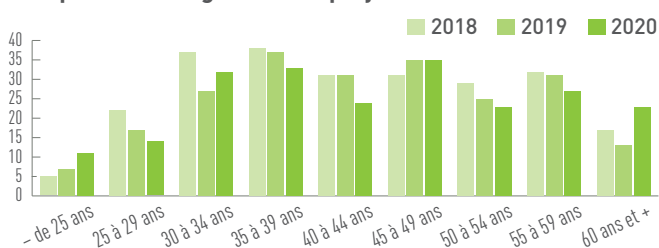


Comparatif des âges par statuts et par tranches d'âges en 2018, 2019 et 2020

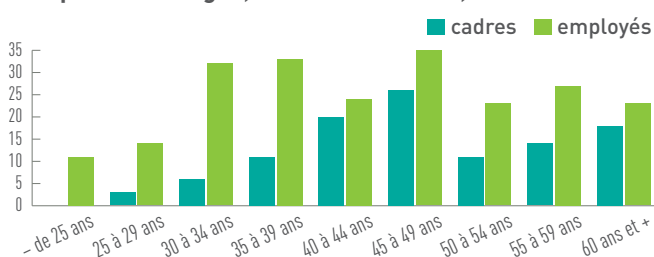
Comparatif des âges des cadres



Comparatif des âges des employés

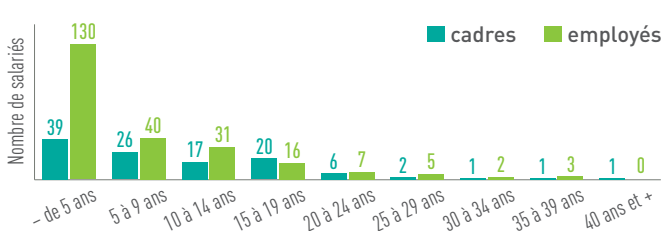


Comparatif des âges, statuts confondus, en 2020

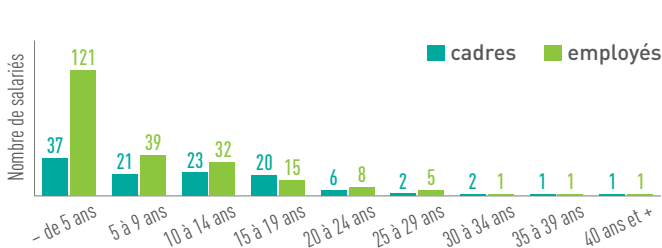


Comparatif de la répartition de l'ancienneté par statut en 2018, 2019 et 2020

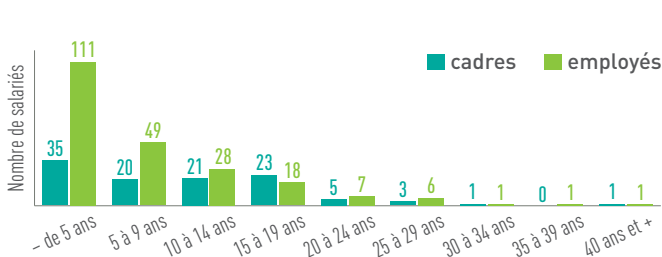
2018



2019



2020



EMBAUCHES ET DÉPARTS AU COURS DE L'ANNÉE 2020

Embauches statuts confondus

- CDI : 43 recrutements
- CDD tous motifs confondus : 143 recrutements
- CDD transformés en CDI : 7



Départs statuts confondus

- Licenciements pour faute : 6
- Licenciements pour inaptitude : 2
- Départs volontaires à la retraite : 7
- Démissions : 20
- Ruptures pendant la période d'essai à l'initiative de l'employeur : 3
- Ruptures pendant la période d'essai à l'initiative du salarié : 2
- Ruptures conventionnelle : 2

CONGÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2020

Congés	Cadres		Employé.es	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Congés maternité et paternité	2	2	1	10
Congés parentaux, temps plein/temps partiel	1 temps partiel	3 temps plein	1 temps partiel	6 temps plein/ 8 temps partiel
Congés sabbatiques	-	2	-	-

2. Conditions de travail et de sécurité

- 184 salariés ont eu un voir plusieurs arrêts maladie,
- 11 accidents de travail avec arrêt ont été déclarés,
- 3 accidents de travail sans arrêt ont été déclarés,
- 14 salariés ont bénéficié d'un temps partiel thérapeutique en 2020.

3. Formation

Le plan de formation pour l'année 2020, conformément à la législation en vigueur, a fait l'objet de deux réunions extraordinaires du Comité d'Entreprise en novembre et décembre 2019.

Ces dernières réunions ont donné lieu à un avis du Comité d'Entreprise sur l'utilisation des fonds.

- 10 salariés ont bénéficié d'une formation individuelle,

pour un total de **484 heures.**

- 15 salariés ont bénéficié d'une formation collective de 7 heures,
- 13 salariés ont bénéficié d'une formation collective de 35 heures,
- 5 salariés ont bénéficié d'une formation collective de 21 heures,
- 8 salariés ont bénéficié d'une formation collective de 21 heures,
- 10 salariés ont bénéficié d'une formation collective de 14 heures,

Soit **51** salariés pour **5** formations collectives.

Exemples de thèmes de formations collectives

- « Approche sensori-motrice »
- « Du bon usage des mots »
- « Développer un dialogue social de qualité »

Exemples de thèmes de formations individuelles

- « Technicien informatique »
- « Des écritures comptables »
- « Initiation à la sophrologie »

Exemples de thèmes de formations diplômantes pluriannuels

- « Formation de chef de service et cadre de l'intervention sociale »
- « Directeur et Manager stratégique d'organisations sociales »
- « Responsable et Directeur d'organisations sociales »

4. Relations avec les instances représentatives du personnel

Nombre de réunions avec les représentants du personnels en 2020

Comité social et économique (ordinaire et extraordinaire)	18
Commission SSCT (ordinaire et exceptionnelle)	2
Négociation Annuelle Obligatoire	-





L'ANTIQUITÉ



1. Les résultats de l'année 2020

Le résultats 2020 se solde par un excédent de **162 480 €**. Ce résultat est obtenu après la constitution de provisions à hauteur d'environ **518 000 €**. Ces provisions sont destinées à couvrir dans les années à venir les indemnités de départ

à la retraite qui n'ont pas pu être provisionnées dans les années antérieures.

Les provisions sont constituées au sein de chacun des établissements pour leur permettre de faire face aux départs prévus.

Résultats 2020 par établissement ou service

SERVICE	RÉSULTAT COMPTABLE	REPRISE DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS	DÉPENSES NON OPPOSABLES	RÉSULTAT COMPTE ADMINISTRATIF	RÉSULTAT COMPTE ADMINISTRATIF
				2020	2019
D G	50 184,71	-64 121,97	9 028,23	-4 909,03	-19 658,37
FAM TAMARIS	-2 867,19	14 608,00	17 422,79	29 163,60	24 529,16
FAM IRIS	-298 400,52	184,24	48 102,65	-250 113,63	-92 706,44
ITEP	494 766,41	-399 796,62	1 008,41	95 978,20	-48 874,74
CMPP	475 661,73	-404 698,14	-18 639,00	52 324,59	-381 396,54
SESSAD VITRY	100 977,96		-64,06	100 913,90	-9 735,70
SESSAD CRETEIL	38 651,28	-1 293,03	-233,07	37 125,18	-45 891,98
ESAT SOCIAL	70 076,13		4 768,05	74 844,18	80 400,51
SAVS	48 878,21		-694,23	48 183,98	16 980,05
MAISONS RELAIS	27 229,78		206,15	27 435,93	28 206,87
CMP Enfants	94 861,02		-11 958,43	82 902,59	109 173,76
2M	4 942,58		4 993,74	9 936,32	35 308,41
MHL	92 906,33		-2 258,27	90 648,06	-28 103,81
GERE TOIT	-93 358,92		13 244,53	-80 114,39	
CMPP Pantin	-100 986,69	-96 653,24	-2 923,56	-200 563,49	-164 823,20
CONSTRUIT TOIT	13 433,14		4 627,58	18 060,72	13 813,96
Résultat des activités contrôlées	1 016 955,96	-951 770,76	66 631,51	131 816,71	-401 126,17
Gestion non contrôlée					
ESAT COMMERCIAL	39 730,62			39 730,62	85 642,24
SAS	-15 547,85		3 825,99	-11 721,86	6 000,72
GNC	2 655,03			2 655,03	-3 494,98
Résultat des activités non contrôlées	26 837,80	0,00	3 825,99	30 663,79	88 147,98
Résultat global Association	1 043 793,76	-951 770,76	70 457,50	162 480,50	-312 978,19

La particularité de l'année 2020 réside dans le fait que la plupart de nos établissements ont été fermés partiellement ou complètement pendant le confinement. De ce fait, ils n'ont pas pu réaliser leur activité comme attendu ce qui aurait généré mécaniquement des pertes de produits importantes. Pour pallier à cela et permettre la survie des établissements, la CPAM a choisi de déterminer une période de référence de l'activité en février. C'est sur la base de cette période que nous avons pu établir notre facturation pendant plusieurs semaines.

Ainsi en 2020, l'ensemble des établissements est en excédent, sauf pour le FAM Iris et le CMPP de Pantin.

Pour ces deux établissements, des actions sont en cours et devraient porter leurs fruits en année pleine à partir de 2022.

Le résultat du CMPP de Pantin est particulièrement impacté par le mode de maintien des ressources pour lequel la CPAM a opté. En effet, la période de référence évoquée ci-dessus était très défavorable car ce CMPP est en pleine restructuration et présentait une très faible activité sur la période de référence. Il a ainsi été très négativement impacté.

Pour le FAM Iris, le déficit s'explique par des difficultés structurelles sur le groupe de frais de personnel qui restent encore trop importants pour le moment. Les travaux menés actuellement avec les équipes, notamment sur le planning, nous laisse présager d'une nette amélioration en 2022. La direction générale présente également un déficit qui est dû à l'intégration de résultats antérieurs déficitaires (-64 000 €) liés aux départs en retraite en particulier.

Les autres structures présentent toute des excédents qui s'expliquent par différents facteurs.

Ainsi, l'activité calculée sur la période de référence a été très positive pour l'ITEP et les CMPP du Val-de-Marne. Cela a permis de consolider les efforts de l'année 2019.

De plus, les charges ont bénéficié d'un double effet, avec d'une part une meilleure maîtrise et d'autre part un période de fermeture qui a permis de faire des économies sur les fournitures diverses ou sur le nettoyage.

Les difficultés de recrutement que nous rencontrons ne nous ont pas permis de dépenser l'intégralité de nos crédits ; ce qui est à rajouter à nos économies conjoncturelles.

En guise de conclusion, nous saluons le résultat bénéficiaire de la section commerciale de l'ESAT, ce qui représente une très belle performance au regard des circonstances.

2. Le bilan financier

Etat résumé des soldes des tableaux de financement

SOLDES INTERMÉDIAIRES		AU 31.12.2018	AU 31.12.2019	AU 31.12.2020
Fonds de roulement investissement	<i>FRI</i>	1 054 405	796 353	976 892
Fonds de roulement d'exploitation	<i>FRE</i>	2 867 727	2 807 411	5 618 512
Besoin en fonds de roulement	<i>BFR</i>	-1 185 129	1 658 704	1 509 279
Trésorerie	<i>TRE</i>	2 737 003	5 262 468	5 086 124

FRI : Le fond de roulement d'investissement évolue positivement de **178 663 €** entre 2019 et 2020. Il retrouve ainsi pratiquement son niveau de 2018. En effet, 2020 est la première année pour les amortissements du CMPP de Thiais et cela se retrouve dans nos financements stables. Malgré cette amélioration, le FRI reste faible et cela s'explique toujours par les résultats propres et dépenses rejetées antérieures.

FRE : Le fond de roulement d'exploitation s'est très nettement amélioré en 2020 et cela grâce en particulier au résultat excédentaire évoqué ci-dessus. À ce dernier, vient s'ajouter la constitution des provisions pour plus de **500 000 €**.

L'amélioration du FRI et du FRE entraînent mécaniquement une amélioration du Fond de Roulement Net Global (FRNG).

Le besoin en fond de roulement (BFR) s'est quant à lui dégradé en 2020 et dépasse le BFR 2018.

Cela s'explique par la particularité de cette année COVID. En effet, des circonstances dues à l'activité de référence facturée ont compliqué le travail de l'autorité de contrôle et de tarification. Ainsi, certains arrêtés de tarification ont été produits le 31/12 augmentant ainsi les créances à cette date. Cette situation liée à des circonstances exceptionnelles a rapidement été résolue.

Enfin, la trésorerie, malgré l'augmentation du BFR s'est globalement maintenue et cela grâce à l'évolution positive du fond de roulement. Notre niveau de trésorerie reste donc très positif en dépassant les 80 jours de fonctionnement.



Apsi
Direction
Générale
Association de
Prévention, Soins et Insertion



1, rue de l'Yser
94370 Sucy-en-Brie

Tél. 01 56 74 21 00

www.apsi.fr